

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 12 mai 2009

L'an deux mil neuf
Le 12 mai 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 05 mai 2009

Présents : Mesdames PRAULT, NOGRETTE, CHAMPENOIS, SOUVERAIN, DUBUC, PRESTEAU Messieurs DOUADY, RICHARD, DUBOIS, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Madame PROT, GUILLOTEAU, BIDAULT, PAULMIER, Messieurs FLEURY, DAUBORD, PERRET, NOYER et LALANGE S.

Assistaient également : Mesdames DUBREUIL, LEBLANC, Monsieur BONNET, membres suppléants.

1/ Modification d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la création d'un poste d'adjoint d'animation attaché au centre de loisirs périscolaire d'AZAY LE FERRON à raison de 30 heures hebdomadaires.

Compte tenu de l'évolution des effectifs sur les accueils de loisirs de la Communauté, il propose d'augmenter le temps de travail de cet agent afin de répondre à la nécessité qui s'impose, et de le passer de 30 heures à 32h30 hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de poste à partir du 1er mai 2009, comme suit :

- Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32H30 par semaine.

Et charge le Président de signer tous les documents relatifs à cette modification.

2/ Structure Multi accueil – Mise à disposition d'une salle au profit du Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la construction de la structure Multi accueil, il a été prévu une salle pour les activités du Relais Assistantes Maternelles à vocation intercommunale du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il convient maintenant de régulariser la mise à disposition de ce local par la signature d'une convention dont il donne lecture. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de convention et charge le Président de signer la dite convention.

3/ Aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON – Marchés de travaux – Modificatif des quantités

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les marchés de travaux pour l'aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON. Il précise que suite à l'arrêté de prescription de fouilles archéologiques, et à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet initial a dû être modifié, entraînant par conséquent, la modification des quantitatifs des marchés :

Lot N°1 - VRD : SCC- Les Miroux - 36290 PAULNAY

Lot N°2 – Eclairage Public : ETDE Réseaux – 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Lot N°3 – Espaces verts : LONATI Paysages – 36500 BUZANCAIS

Il présente les nouveaux quantitatifs et précise que ces derniers ne modifient pas l'économie des marchés initiaux. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification des quantitatifs des marchés pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON et autorise le Président de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4/ Aménagement du centre bourg d'OBTERRE – Convention pour la mise en place d'un groupement de commandes avec la commune d'OBTERRE

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement du cœur de village d'OBTERRE. Il précise que dans un souci d'économie, la Commune souhaite réaliser en parallèle de l'opération d'aménagement, des travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif.

Aussi, il propose de mettre en place une convention avec la commune d'OBTERRE, afin de passer un appel d'offre commun. Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le projet de convention, et autorise le Président à signer la convention avec la commune d'OBTERRE afin de passer un appel d'offre commun pour la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg d'OBTERRE.

5/ Projet de réhabilitation des 2 logements de la Cure à SAINTE GEMME – Bail emphytéotique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération N° 01/10-2006 portant décision de mettre à l'étude la réhabilitation des deux logements de la Cure – route de Mézières à STE GEMME en logements locatifs sociaux. Afin de conventionner ces logements sociaux, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique pour une durée correspondant à celle de la convention PALULOS qui sera signée avec l'Etat. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conclure un bail emphytéotique avec la commune de STE GEMME conférant à la Communauté de Communes un droit réel immobilier sur les immeubles situés sur les parcelles cadastrées : Commune de Ste GEMME section D n°524 et n°526 pour une durée de 20 ans moyennant une redevance principale annuelle de 10 €. L'acte sera rédigé sous forme administrative. Il autorise Monsieur le Président à signer ledit bail. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget logement 2009.

6/ Projet de réhabilitation des 2 logements situés 8-10 et 12 rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE – Bail emphytéotique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération N° 01/02-2007 portant décision de mettre à l'étude la réhabilitation de deux logements 8/10/12 rue du Bout du monde à MEZIERES EN BRENNE. Afin de conventionner ces logements sociaux, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique pour une durée correspondant à celle de la convention PALULOS qui sera signée avec l'Etat. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un bail emphytéotique avec la commune de MEZIERES EN BRENNE conférant à la Communauté de Communes un droit réel immobilier sur les immeubles situés sur une partie de la parcelle actuellement cadastrée : Commune de MEZIERES EN BRENNE section AB n°282 pour une durée de 20 ans moyennant une redevance principale annuelle de 10 €. L'acte sera rédigé sous forme administrative.

Il autorise Monsieur le Président à signer ledit bail. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget logement 2009.

7/ Projet d'aménagement de la ZA de l'Avis de MARTIZAY – Dossier de déclaration du rejet des eaux pluviales : Réalisation d'une étude géotechnique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre du projet d'aménagement de la ZA de l'Avis à MARTIZAY, un dossier de déclaration du rejet des eaux pluviales a été déposé au service de la Police de l'Eau. Après étude de notre dossier, des informations complémentaires sont demandées. Elles concernent des mesures de pluviométrie, de perméabilité du terrain au niveau du bassin d'infiltration à mettre en œuvre. Aussi, il est nécessaire de faire réaliser ces mesures par un cabinet spécialisé en études géotechniques. Suite à la consultation de cabinets spécialisés, il propose de retenir l'offre du cabinet GEOTEC SA – 86 100 CHATELLERAULT - pour un montant de 1 160 € HT soit 1 387,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et autorise Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Affaires économiques » 2009.

8/ Adhésion au dispositif ACTES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la possibilité pour les collectivités territoriales d'adhérer au dispositif « ACTES » pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. Il précise que les trois objectifs de ce dispositif sont l'amélioration des circuits d'échange et de suivi, l'accélération des procédures et la modernisation des pratiques administratives. Actuellement 2 500 collectivités territoriales sont raccordées au dispositif ACTES et seuls deux départements dont l'Indre n'ont pas encore réellement adhéré. Afin de donner une suite logique à l'engagement de notre collectivité dans le domaine du numérique, Monsieur le Président, conformément à l'avis favorable du Bureau, propose d'adhérer à ce dispositif.

Il précise à ce sujet, que le Décret du Conseil d'Etat du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer la transmission de tout ou partie des actes doit signer avec le Préfet, une convention comprenant la référence du dispositif.

Aussi, il conviendra également de choisir un dispositif de télétransmission.

Il donne lecture du projet de convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif expérimental ACTES, approuve le projet de convention, et AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Etat et à consulter différents prestataires spécialisés afin de choisir le dispositif de télétransmission.

9/ Budget Principal – DM N°1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>				
Excédent de fonctionnement capitalisé			1068	0,63
FCTVA	10222	0,63		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Publié le 19 mai 2009,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS